

# **BULLETIN MUNICIPAL**



Vœux de Mr Le Maire le 31 Janvier 2020



Gagnants et gagnantes du concour photo 2019 "les couleurs du ciel de Lihus"

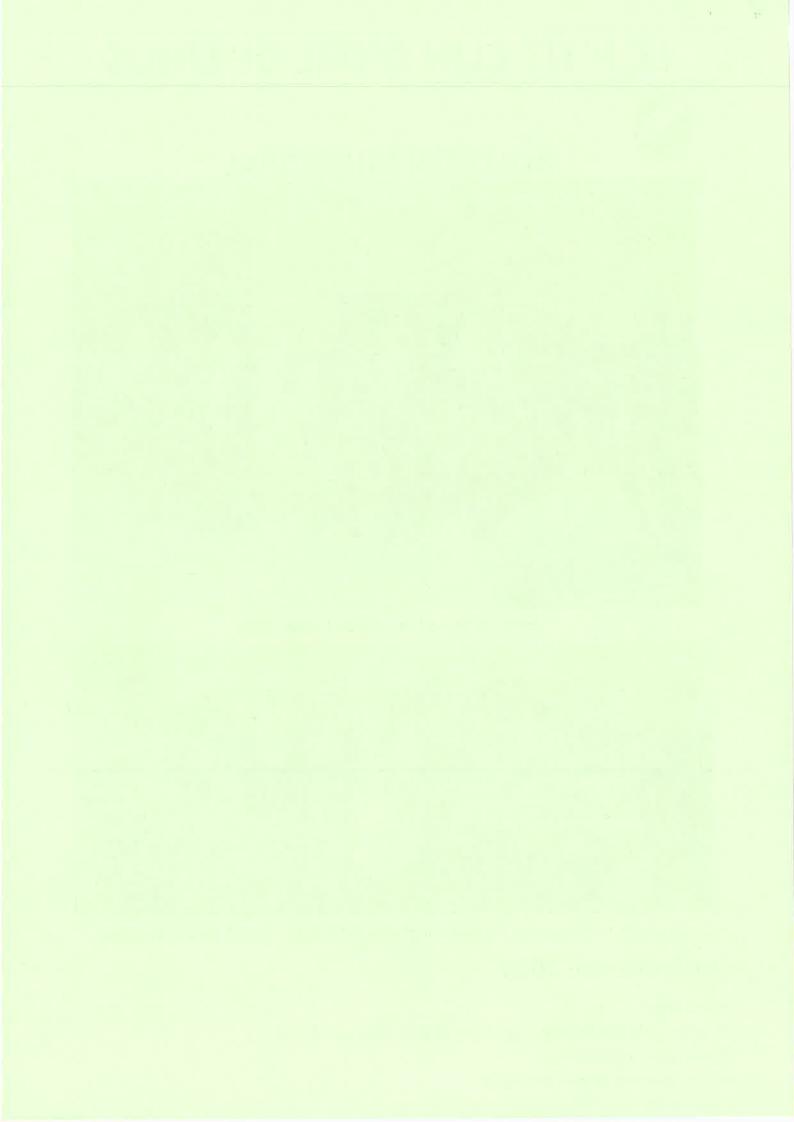
# 1er Trimestre 2020

Dépôt légal

Directeurs de publication : Le Maire et le Conseil Municipal

Imprimé par nos soins

ne pas jeter sur la voie publique





# Chers (es) administrés (es)

Nous vivons toutes et tous, en ce début d'année une période très compliquée.

Le COVID 19 frappe à une échelle mondiale.

Depuis le 17 Mars 2020, le gouvernement en partenariat avec les professionnels de Santé a décidé de nous faire appliquer le confinement.

CONFINEMENT, passage obligé afin de ralentir la propagation du coronavirus.

Je vous demande instamment de respecter les directives qui nous sont demandées Ne croyons pas, parce que nous sommes un village éloigné des grandes agglomérations, que ce fléau, nous épargnera !!!

Je comprends, que pour certains, le bouleversement dans notre manière de vivre, soit difficile à accepter; mais c'est à ce prix que nous mettrons fin à ce fléau.

Pour celles et ceux qui souhaitent faire un peu de marche, un jogging, une balade avec leur chien, je ne saurais trop vous conseiller de rester au plus près de chez vous. Une distance de 1 kilomètre de votre habitation est tolérée par les autorités! (Attention la règlementation est comme vous le savez remise à jour régulièrement).

Je voudrais insister sur le travail exceptionnel des personnels soignants, médicaux et paramédicaux, féliciter leur dévouement, leur implication, face à cette maladie qui nous touche. Je n'oublierai pas toutes les personnes qui font en sorte que notre pays ne sombre pas!

Je renouvelle toute ma gratitude à ces personnes.

Je vous le répète et, vous en conjure RESPECTEZ LE CONFINEMENT, passage obligé et indispensable pour ralentir la propagation du virus.

C'est Ensemble que nous parviendrons à vaincre le COVID 19 ET c'est Ensemble que nous sortirons unis et grandis de cette épreuve.

PRENEZ SOINS DE VOUS

Amicalement,

Le Maire de Lihus

Thierry LEVASSEUR

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 Février 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mrs. LEVASSEUR Thierry, RIMBERT Alain, BATICLE Jean-Louis, TANGHE Jean-Luc.

Mmes MOITTIE Odile, DEFROCOURT Angélique.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mr. WATTEZ François, Mme. THOMAS Elisabeth donne pouvoir à Mme. MOITTIE Odile. M. RABACHE François donne pouvoir à Mr. LEVASSEUR Thierry, M. LERAILLE Xavier donne pouvoir à Mr. RIMBERT Alain.

Secrétaire de séance : Mme DEFROCOURT Angélique.

# Adoption du compte rendu de la séance du 13 Décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2019 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

# <u>Délibération autorisant Monsieur le Maire a signé une convention territoriale globale proposée par la CAF</u>

La Caf de l'Oise, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes de la Picardie Verte, ses communes membres et les associations sont les acteurs des politiques sociales du territoire.

La répartition des compétences entre ces acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficience et de complémentarité des actions et des interventions.

La Convention Territoriale Globale (CTG), en tant qu'accord-cadre proposé par la Caf entend répondre à cette préoccupation. En effet, cette convention de partenariat, qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

En signant une Convention Territoriale Globale 2019-2022, la Caf de l'Oise et la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes membres conviennent ensemble de ces objectifs, afin d'approfondir un partenariat historique qui, d'une part, repose sur des conventions d'objectifs et de financement existantes ou en cours d'élaboration, d'autre part, doit évoluer et s'adapter aux contextes national et local en fonction des orientations politiques de ces institutions.

La convention s'inscrit dans une démarche multi-partenariale avec le Conseil Départemental, les associations locales, les intervenants sociaux. Cette démarche a abouti à un diagnostic, des données diagnostic par communes, conduisant à des fiches actions.

La Lisibilité des partenariats engagés par les CAF, notamment avec les collectivités territoriales et la cohérence des interventions, constituent des enjeux pour la Branche Famille. L'objectif de cette convention vise à mieux mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'un projet de développement territorial global et durable.

#### Les enjeux sont:

DEFINIR un cadre politique d'intervention qui positionne la Caf sur le champ du social : il s'agit pour les Caf d'affirmer, au-delà d'un rôle de prestataire de service, celui d'acteur des politiques sociales et familiales sur un territoire,

METTRE en cohérence la multiplicité des moyens d'intervention de la Branche Famille pour apporter aux familles des réponses efficaces et adaptées en mutualisant les moyens,

RENFORCER la lisibilité d'intervention de la Caf et harmoniser le niveau de l'offre de service sur les territoires.

#### Au niveau local

La CTG consiste à décliner au plus près des besoins du territoire la mise en place des champs d'intervention partagés par la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes membres et la Caf de l'Oise.

Ce nouveau cadre de coordination doit permettre la mobilisation de l'ensemble des moyens sur la base d'un diagnostic partagé des besoins du territoire.

Cette démarche doit notamment concourir à mieux définir les positionnements des institutions intervenant dans le champ de l'action sociale. Elle doit également garantir la complémentarité de l'intervention des différents acteurs présents sur le territoire ciblé: Mairie, Communauté de Communes, Conseil Départemental, État, tissu associatif, opérateurs et acteurs locaux.

La Convention Territoriale Globale permet aux collectivités de mieux fédérer les moyens autour de différents objectifs :

- adapter l'offre de service aux évolutions démographiques et sociales,
- poursuivre une politique dynamique et innovante auprès des différents publics,
- mobiliser les acteurs pour développer et optimiser les services à la population,
- assurer l'efficacité de la dépense,
- construire un projet de territoire,
- faciliter la prise de décision et fixer un cap,
- adapter son action aux besoins du territoire, développer une offre de services répondant aux besoins des familles,
- simplifier les partenariats et avoir une vision globale décloisonnée,
- valoriser les actions.

La convention vise à définir un projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objectif de favoriser la transversalité autour d'un projet de développement social territorial global et durable.

La démarche partenariale constitue un axe privilégié de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes membres comme de la Caf de l'Oise pour favoriser la mise en œuvre des projets. Elle doit ainsi permettre de :

IDENTIFIER les besoins prioritaires de ses habitants afin de proposer des solutions adaptées, PRECISER les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins, DEFINIR les objectifs communs de développement et de coordination des actions et service, DETERMINER les modalités de collaboration entre les partenaires.

Le Conseil Municipal, APRES en AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention qui est conclue pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

# Délibération pour attribution de la rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire informe que la période de recensement du 16 Janvier au 15 Février 2020 va se terminée. La qualité de travail et l'engagement de l'agent recenseur a été souligné par Monsieur le Maire. La dotation forfaitaire reçue par l'INSEE est de 752.00€ (sept cent cinquante-deux euros), Monsieur le Maire notifie que l'agent recenseur est allé à 1 demi-journée de formation.

Une proposition est faite pour 1200.00€ (mille deux cents euros) net pour la rémunération.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### Délibération pour validation du règlement du columbarium

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'instaurer un règlement pour le columbarium de la commune.

Vu l'implantation récente du columbarium dans le cimetière de la commune,

Ce règlement permet de définir l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible et harmonieuse de celui-ci.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement municipal du columbarium tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- autoriser monsieur le Maire à signer ledit règlement ;
- autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- approuver les tarifs suivants :
- -Case de columbarium :
- concession pour une durée de 15 ans 140.00€
- concession pour une durée de 30 ans 300.00€
- -Cave urne:
- concession pour une durée de 15 ans 170.00€
- concession pour une durée de 30 ans 360.00€
- -Jardin du souvenir:
- Dispersion des cendres, forfait de 100€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ces propositions.

# La séance est levée à 20 heures 20 minutes.

Numéro	Objet de la Délibération
01	Délibération autorisant Monsieur le Maire a signé une convention territoriale globale proposée par la CAF
02	Délibération pour attribution de la rémunération de l'agent recenseur
03	Délibération pour validation du règlement du columbarium

# <u>Procès-Verbal du Conseil Municipal</u> <u>du 28 Février 2020</u>

L'an deux mil vingt, le vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mrs. LEVASSEUR Thierry, RABACHE François, RIMBERT Alain, BATICLE Jean-Louis, TANGHE Jean-Luc.

Mmes MOITTIE Odile, THOMAS Elisabeth, DEFROCOURT Angélique.

Etaient absents excusés: Mrs. LERAILLE Xavier, WATTEZ François.

Secrétaire de séance : Mme DEFROCOURT Angélique.

# Adoption du compte rendu de la séance du 14 Février 2020

Le procès-verbal de la séance du 14 Février 2020 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

# Délibération pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion de 2019

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur RABACHE, doyen d'âge ayant énoncé le compte administratif et les conseillers municipaux ayant tous eu les documents relatifs au compte administratif 2019 approuvent à l'unanimité comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Réalisation de l'exercice 2019

DEPENSES : Mandats émis :	197.124,66 €
RECETTES: Titres émis:	348.221,50 €
Section Fonctionnement pour 2019 = excédent de	151.096,84 €
Report de l'exercice 2018 : = excédent de	1 000.278,04 €

Résultat section Fonctionnement : = excédent de : 1 151 374,88 €

### **SECTION INVESTISSEMENT:**

Réalisation de l'exercice 2019:

DEPENSES : Mandats émis	284 961,42 €
RECETTES: Titres émis:	51 635,58 €
Section d'Investissement pour 2019 = Déficit de	233 325.84 €
Report de l'exercice 2018 = excédent de	144.374,87 €

Résultat section d'Investissement := déficit de 88 950.97 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 254 707,57  $\in$  Reste à réaliser en recettes d'investissement : 235 500  $\in$ 

RESULTAT DE CLOTURE = EXCEDENT TOTAL DE 1 062 423,91 €

# AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2019:

### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 présenté par Monsieur RABACHE, doven d'âge,

Après avoir tous eu un exemplaire de l'affectation du résultat de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de clôture 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un Excédent de Fonctionnement de :

Un Déficit d'Investissement de :

Un Excédent de Clôture de :

1 151 374.88 €

88 950.97 €

1 062 423,91 €

### DECIDE à l'unanimité:

D'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :

88 950.97 € au 001 (résultat d'Investissement reporté).

1 043 216,34 € au 002 (résultat de Fonctionnement reporté).

# **COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur RABACHE, doyen d'âge fait lecture du compte de gestion 2019 envoyé par Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal après avoir eu les documents relatifs au compte de gestion constate que les données sont identiques au compte de résultats précédemment présenté.

Le Conseil, Municipal approuve à l'unanimité vu les documents présentés, le Compte Administratif et le compte de Gestion pour l'année 2019.

La séance est levée à 19 heures 40 minutes

La seunce est levee à 19 neures 40 minutes.		
Numéro	Objet de la Délibération	
04	Délibération pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion de 2019	



Mr le Maire remercie vivement l'ensemble des administrés qui se sont déplacés lors des Vœux le 31 Janvier 2020, plus d'une centaine de personnes ont répondus présents et ont écoutés le bilan de l'année écoulée.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Mme LEFEBVRE Nadège, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, de Mme BORGOO Martine et de Mr DECORDE Gérard, Conseillers Départementaux.

A cette occasion les dix-sept participants de notre concours photos 2019 sur le thème « Les couleurs du Ciel de LIHUS » ont été récompensés.

#### LE PODUIM

- 1- Mr HACHET Basíle remporte un casque audío § un lívre des Edítions DELATTRE:
- 2- Mme COLAS Corinne gagne un GPS
- 3- Mme LEVASSEUR Audrey reçoit un filet garni

Les autres participants se sont vu remettre une parure de stylo une lampe de poche et un calendrier photos du village et du hameau.

### TRAVAUX sur la Commune

#### Travaux de Voirie:

La dépose des anciens poteaux EDF en béton a débuté, mais est forcément impactée par la situation actuelle.

#### RECENSEMENT

Le recensement (du latin recensere, passer en revue ») est une opération statistique de dénombrement d'une population. Les recensements démographiques existent depuis l'Antiquité.





Le recensement s'est globalement bien passé, même si plusieurs visites ont été nécessaire pour quelques foyers.

Il détermine les besoins de la population et permet d'améliorer notamment le cadre de vie et la qualité de vie des administrés.

Nous vous remercions pour votre participation.

Sachez que notre commune à l'issue de ce recensement compte 444 habitants.

Elle dénombrait en 2017, 410 habitants en 1990, 322 habitants et elle recensait 1088 habitants en 1831

#### Recensement Militaire ou Citoyen

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la Mairie de son domicile

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée de Défense et de Citoyenneté JDC. Les jeunes nés entre le 1er avril 2004 et le 30 Juin 2004 doivent se faire recenser à la mairie au cours du 2 -ème trimestre 2020.

#### **Nouveaux Résidents**

Tout nouvel Administré est tenu de se présenter en Mairie, les jours de permanence munit du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Permanence de la Mairie, dès que la situation permettra son ouverture :

Mercredi de 14 heures à 16 heures

Vendredi de 16 heures à 18 heures

#### **ELECTIONS MUNICIPALES**

Le président de la République a annoncé le 16 mars 2020 que le second tour des Elections Municipales est reporté. La date à laquelle le 2<sup>e</sup> tour aura lieu n'est pas encore connue et, par conséquent celles de l'élection des Maires.

#### TRI SELECTIF -CONTAINERS

Chers Administrés cette photo prise le 1<sup>er</sup> avril 2020 n'est malheureusement pas la blague du Jour!

Un carton, une cafetière électrique, une partie d'arbre a chat qui jonchent le sol, trouvez-vous cela normal ?



La borne à papier se trouve à quelques pas sur la gauche, elle est suffisamment imposante pour être vue par tous.

De plus, vous avez à disposition pour vos encombrants des déchèteries ! (*Un stockage à domicile, puis un dépôt dès que le confinement prendra fin*)

A l'attention de ceux qui sont irrespectueux, si ces containers se trouvaient près de votre habitation, apprécieriez-vous d'avoir cette vue ?

Ces incivilités qui se répètent malheureusement trop souvent portent atteinte à la sécurité de tous et causent du travail supplémentaire aux services Municipaux.

#### **ETAT CIVIL**

Nos peines:

Le 08 Janvier 2020, Mr Michel Lemaître, nous à quitter. Il avait 71 ans

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille

Elle est née:

Maëlyne Mariage le 13 Janvier 2020 à Beauvais, fille de Daniel Mariage et de Pauline Joly, domiciliés au 27 Basse Rue Lihus

Toutes nos félicitations aux heureux parents

#### **NUISANCES SONORES**



Des plaintes arrivent en continue à la Mairie, d'administrés qui éprouvent de plus en plus de difficultés à supporter les aboiements incessants réguliers et continus de quelques chiens.

Malgré les nombreux avertissements et mise en garde de Mr le Maire, il est dommage de constater que ces nuisances perdurent, et principalement en l'absence des propriétaires.

S'il s'avère que de nouvelles plaintes soient enregistrées en Mairie, Mr le Maire se verra dans l'obligation de prendre un arrêté en ce sens, ce qui autorisera la gendarmerie à verbaliser!

Il est tout à fait regrettable d'en arriver là.

SOYONS DES CITOYENS RESPONSABLES, RESPECTONS LA TRANQUILITE DE NOS VOISINS.



# REMERCIEMENTS pour LEUR COLABORATION aux ELUS SORTANTS

#### Les conseillers Municipaux :

BATICLE Jean-Louis de 1989 à 2001 puis (2012-2020) DEFROCOURT Angélique de 2014 à 2020 TANGHE Jean-Luc de 2001 à 2020 THOMAS Elisabeth de 2014 à 2020 WATTEZ François de 1989 à 2020

RABACHE François Conseiller Municipal de 2001 à 2014 1<sup>er</sup> Adjoint de 2014 à 2020

#### **FESTIVITES- DATES A RETENIR**

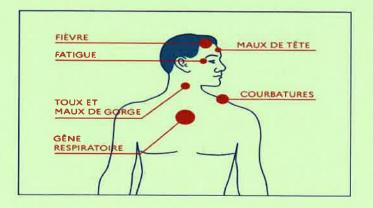
La situation actuelle ne permet pas de se projeter dans le temps.

Mais sachez que dès que nous le pourrons et recevrons l'autorisation, nous reprendrons le cours normal de nos organisations avec notre nouvelle équipe !!!

### **CORONAVIRUS - COVID 19**



### Quels sont les Signes



#### . Comment se transmet-il?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

#### **APPLIQUEZ LES CONSIGNES et LES GESTES BARRIERES**



Se laver les mains régulièrement



Utilisez un mouchoir à usage unique et

jetez-le

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer La main, évitez

les embrassades

# Ce qui modifie également l'activité de la Commune :

**Ecole du village fermé**e ; Pour les inscriptions vous pouvez prendre contact avec Mme CARBONNIER directrice de l'Ecole de PISSELEU au 03 44 84 01 80

Ouvrier communal mis au chômage technique – Dès la fin du confinement, tous les moyens seront pris pour une remise en ordre dès que possible (notamment l'entretien des espaces verts ...)

Le secrétariat de Maire —Il est également touché par une fermeture, En cas d'urgence merci de contacter Mr le Maire au 03 44 46 97 15

La Location de la salle des Fêtes – Les locations annulées à la suite du COVID 19 (confinement) seront remboursées par Le Trésor Public

Décharge Municipale – Actuellement fermée, afin d'éviter tout déplacement non indispensable, réduire au maximum les contacts et cela pendant toute la durée du confinement

#### **FESTIVITES -**

Les ateliers créatifs de préparation pour les fêtes de Pâques et notre traditionnelle CHASSE AUX ŒUFS, tant appréciée de nos enfants sont annulés.

**RENDEZ-VOUS EN 2021** 

Journée bien commencée, Journée bientôt passée

Saint-Marc, si tu as du Maïs, metsle en terre

Mai de la rosée, riantes pensées

Au temps des cerises, les médecins n'ont pas de travail

Beau temps du soir au nigaud donne espoir

Poème

La Solidarité

Qu'est-ce que la solidarité?

En gros, vous le savez

Mais la vraie solidarité

C'est bien plus compliqué

La solidarité bien que vous le pensez

Ce n'est pas que donner de l'argent

Non, la solidarité c'est bien plus

Que vous ne l'imaginez ...

La solidarité, c'est donner de son temps

Pour aider les gens

La solidarité c'est donner sans compter

La solidarité, ce n'est pas rester

Devant sa télé à pleurer

Non, la solidarité c'est se lever

Pour ailer aider

Donner, partager

Du mieux que vous le pouvez ...

Myriam BARRY

# Charade qui fleure bon le printemps

Mon premier est un oiseau qui aime les objets brillants

Les chiens remuent mon deuxième lorsqu'ils sont contents

Les oiseaux construisent mon troisième Les chiens remuent mon quatrième lorsqu'ils sont contents

Mon tout se fait souvent au printemps

# **Pâquerette**

Pâquerette, pâquerette, Il y a des gouttes d'eau Sur ta collerette Et tu plies un peu le dos...

Pâquerette, pâquerette, Le beau soleil printanier Viendra-t-il les essuyer?

Pâquerette, pâquerette, Qui souris près du sentier, Je te le souhaite...

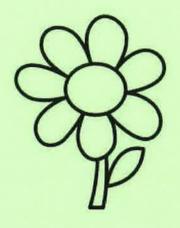
Pâquerette, pâquerette, Il y a sur ton cœur d'or Un frelon en fête; Tant il est ivre qu'il dort!

Pâquerette, pâquerette, L'aile du vent printanier Va-t-elle le balayer?

Pâquerette, pâquerette, Qui rêves près du sentier, Je te le souhaite.

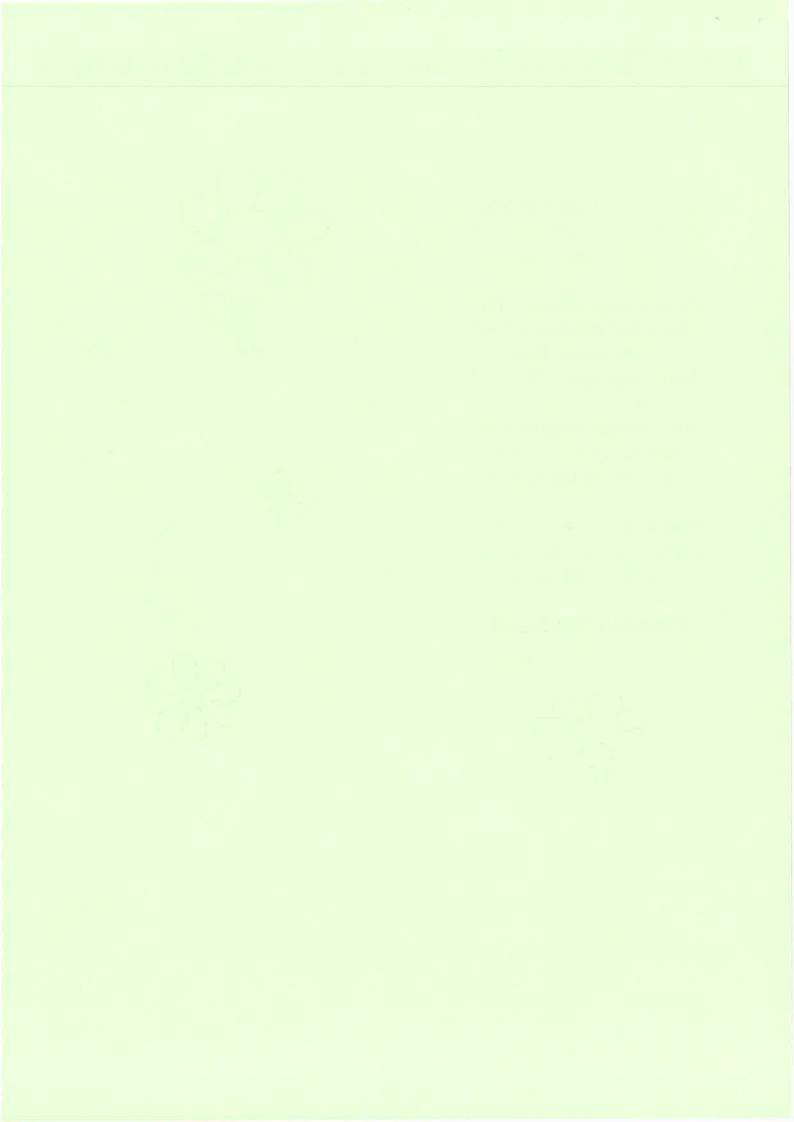
Philéas LEBESGUE











# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),
Mme/M.: Né(e) le: À:
Demeurant:
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹:
[] Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
[] Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
[] Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
[] Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
[] Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
[] Convocation judiciaire ou administrative.
[] Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
Fait à :
Le : à h (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.